



Action pour la
Protection des
Forêts du
Québec

**Note pour une allocution
de
Sébastien Béland**

**Commission d'étude sur la gestion
de la forêt publique québécoise**

**Hôtel Québec Inn
Québec, le vendredi 27 août 2004**

Seule la version lue fait foi

Bonjour,

En mon nom et en celui des membres de l'Action pour la protection des forêts du Québec, l'APFQ, je tiens d'abord à remercier la Commission de permettre à notre organisme de faire valoir ses points de vue en matière de gestion forestière.

Pour l'APFQ, la présente Commission d'étude sur la gestion des forêts publiques du Québec est une véritable mascarade pour faire taire les écolos, qualifiés de Verdoyants par un ancien ministre de l'exploitation des Ressources naturelles. Sans aucun véritable pouvoir, cette Commission est d'emblée vouée à l'échec. Je m'explique.

La source réelle du pillage systématique auquel est livrée notre forêt publique réside uniquement dans les liens qui unissent le gouvernement aux compagnies forestières. Ces relations politiques indécentes ne datent évidemment pas d'aujourd'hui et ne se limitent certainement pas à l'industrie forestière. Mais rare sont les domaines industriels qui bénéficient d'autant de laxisme de la part de nos dirigeants politiques. L'industrie forestière représente un puissant lobby industriel qui possède une influence considérable sur les actions du gouvernement (ou plutôt sur son inaction). Prétendre le contraire serait faire preuve soit d'ignorance totale du politique et de ses rouages, soit d'un déni d'une situation avantageuse pour les amis du régime.

Le scandale des Commandites qui a éclaboussé le gouvernement du Canada n'est que de la p'tite bière à côté de ce qui se passe au Québec en matière de foresterie. Depuis des décennies, la forêt québécoise est concédée impunément par le gouvernement aux compagnies forestières, sans pour autant contribuer à l'enrichissement collectif. Pendant que le gouvernement manipule les chiffres pour laisser croire au manque d'argent afin de faire passer ses réformes néo-libérales, les compagnies forestières s'enrichissent à nos dépens en ne payant pratiquement rien pour le bois qu'elles pillent jour et nuit. Les compagnies rétorqueront que les coûts de production sont élevés, mais passeront sous silence le chantage qu'elles utilisent pour obtenir maints avantages. Elles passeront également sous silence le recours à la sous-traitance, les mises à pieds massives

subventionnées ainsi que les exemptions d'impôts et les crédits de toute sorte. Elles nieront la surexploitation, l'appauvrissement des sols, la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité. Elles iront jusqu'à prétendre que les coupes à blanc sont essentielles à la régénération de la forêt.

Or, les relations antidémocratiques qu'entretient le gouvernement du Québec, notamment les décideurs politiques et les fonctionnaires, avec l'industrie forestière ne sont évidemment pas à l'ordre du jour de la présente Commission et avec raison puisque seule une véritable enquête publique indépendante et itinérante pourra faire toute la lumière sur les liens étroits entre des dirigeants d'entreprises et les politiciens ou les fonctionnaires. Par exemple, les liens entre l'actuel ministre de l'exploitation des Ressources naturelles et le Groupe Roche sont aujourd'hui un secret de Polichinelle, mais la Commission n'a certes pas les pouvoirs de faire comparaître des témoins pour élucider les impacts de tels liens sur la gouvernance forestière. Autres exemples, les haut-fonctionnaires, les anciens ministres ou sous-ministres se voient souvent récompensés par l'industrie par des postes grassement payés. Les retours d'ascenseurs sont monnaie courante dans le monde de la foresterie... Toutefois, la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise ne semble pas intéressée à ouvrir une telle boîte de Pandore. Et je la comprends. Ce n'est pas son rôle et c'est pourquoi l'APFQ réclame une véritable enquête publique.

Lors d'une émission des Francs-tireurs diffusée à Télé-Québec, Sheila Copps, ancienne ministre canadienne de l'Environnement, expliquait que lors de son arrivée à la tête de ce ministère, une pratique inacceptable caractérisait les relations du ministre de l'Environnement avec les grands industriels : il s'agissait des «rencontres du vendredi». Ces rencontres se déroulaient le vendredi après-midi et consistaient en une forme de négociation où les industriels discutaient environnement avec la ministre. En réalité, il s'agissait plutôt de rencontres visant à s'assurer que le ministre de l'Environnement ne viendra pas nuire aux projets industriels.

Même s'il n'a pas de lien direct avec le sujet que l'on traite aujourd'hui, ce cas de figure démontre bien le type de relations qu'ont les ministres avec les industriels. Y a-t-il des «rencontres du vendredi» au ministère de l'exploitation des Ressources naturelles ? Où est-ce plutôt le jeudi ?

Des sources sûres nous ont par ailleurs confirmé la tenue de telles «rencontres du jeudi» entre les ministres, sous-ministres, voire les chefs de cabinet ou des hauts-fonctionnaires avec des industriels forestiers. Que discute-t-on lors de ses rencontres ? Est-ce que certains élus se sont déjà placés dans des situations de conflit d'intérêts ? Quels rôles ont joué tous les non élus dans l'établissement de relations favorables à l'industrie forestière ? Est-ce que ces relations respectent en tout temps les timides lois entourant le lobbying ou l'éthique sociale ? Pouvons-nous lire les procès-verbaux de ses rencontres privées ? Pourquoi des industriels forestiers ont un accès privilégié aux décideurs alors qu'un groupe comme le nôtre ne reçoit que de simples accusés de réception lorsqu'il s'adresse aux élus ? Il y a là une injustice sociale évidente et un déficit démocratique flagrant.

De telles questions, même si elles revêtent un caractère moins scientifique que ne le voudrait la Commission, sont d'une importance capitale pour comprendre pourquoi le gouvernement ne fait absolument rien pour assurer la pérennité de la ressource forestière. Avant de chercher des solutions pour améliorer notre régime forestier, il faut savoir comment ce dernier fonctionne, quels en sont les variables, quel est le poids des industriels lors des prises de décision, comment cela affecte-t-il la saine gestion ? Qui en profite et pourquoi ?

La gestion forestière au Québec est d'abord et avant tout une problématique politique caractérisée par le maintien d'un système bien huilé qui ne sert que l'intérêt de riches actionnaires. Ignorer cet état de fait revient à cautionner un régime contribuant à l'instauration de dictatures économiques régionales et c'est ce que fait le gouvernement depuis déjà trop longtemps. En matière de ressources naturelles, nous ne sommes pas très loin de la politique industrielle de Duplessis qui vendait le fer 1¢ la tonne à ses amis

industriels. Actuellement, la moyenne québécoise pour les droits de coupe se situe près de 11 \$ le mètre cube, mais les crédits de toute sorte. Autant dire que l'on donne notre forêt ! À ce prix là, je comprends les Américains qui nous accusent de subventionner l'industrie forestière.

Mais que faire lorsque la primauté de l'intérêt privé devient endémique ? Que faire lorsqu'un ministère entier est corrompu à ce point ? Une seule solution s'impose : à moins de vendre carrément le MRN à Kruger ou Domtar, la seule solution est de le nationaliser ! Nationaliser un ministère, cela peut paraître étrange a priori. Mais lorsque l'on s'attarde davantage aux structures et aux modes de fonctionnement de ce ministère, on se rend vite compte qu'il s'agit davantage d'une société semi-privée, au même titre qu'Hydro-Québec, qui se balance de l'intérêt public. Un exemple éloquent : que pensez-vous que signifie le déménagement du volet Faune et Parcs du ministère de l'Environnement à l'intérieur du MRN ? Et que dire de l'abolition de la FAPAQ, voire de l'intégration de la SÉPAQ au sein du MRN ? Nous avons ici de beaux exemples de tentative de mater ces entités publiques jugées trop contestataires à l'intérieur du Léviathan. N'y voir qu'une simple restructuration est synonyme de jouer à l'autruche !

Ainsi, un régime forestier pourri nous est imposé depuis si longtemps que nous avons l'impression qu'il fait partie de nos vies, qu'il est le seul modèle de développement économique possible. Après comparaison, l'actuel régime forestier n'est pas si différent des anciennes concessions forestières. En effet, les compagnies sont toujours maîtres et rois dans nos forêts. Elles y font la loi, elles menacent de quitter une région lorsqu'elles n'obtiennent pas les bénéfices qu'elles exigent, elles possèdent plus de 90 % de nos forêts et ce même si ces dernières sont supposées être publiques. Elles ne sont pas soumises aux études d'impacts environnementaux au même titre que les autres industries. Bref, ce sont elles qui mènent dans l'bois.

À titre d'exemple, laissez-moi vous raconter une anecdote révélatrice de l'intimidation utilisée par les compagnies forestières. En expédition à l'île René-Levasseur située sur la Côte-Nord, j'avais le mandat de faire le point sur l'avancement

des travaux de la compagnie Kruger sur l'île. Jugée comme une entité géomorphologique irremplaçable par le ministère de l'Environnement, à telle enseigne que les libéraux voulaient la protéger intégralement dans les années 80, cette île sera saccagée par des coupes à blanc sur près de 80 % de son territoire. Une fois sur l'île, des gros bras engagés par Kruger furent chargés de m'expulser en m'expliquant que l'île était un territoire privé alors qu'elle m'appartient en tant que citoyen québécois. Un hélicoptère n'a cessé de survoler notre campement. Des gens nous ont filmés sans notre autorisation. On m'a clairement indiqué que je n'avais pas le droit de circuler sur le chemin forestier. Pourtant, la Loi sur les forêts stipule que «toute personne peut circuler sur un chemin forestier». Les armoires à glace ont réussi à nous intimider. Nous avons quitter l'île rapidement.

Il s'agit d'un autre cas de figure, loin d'être isolé, qui démontre bien jusqu'où les compagnies forestières sont prêtes à aller afin de garder leur mainmise sur la forêt. Le tout, au détriment des générations actuelles et futures.

Devant toute cette injustice sociale qui contribue à appauvrir les Québécois et les Québécoises, le gouvernement a opté pour une simple commission d'étude, sans pouvoir réel, qui devait réaliser un large mandat en seulement quelques mois. L'étendue du mandat, l'importance des enjeux pour l'avenir du Québec et la gravité de la situation commandaient pourtant une enquête publique indépendante et itinérante ayant plus d'un an, voire deux, pour réaliser son mandat. Mais force est de constater que les amis du régime sont plus puissants que le commun des mortels et que le courage politique n'était pas au rendez-vous.

Ainsi, l'APFQ qualifie de cirque l'ensemble des travaux de la présente Commission et considère que le gouvernement s'est encore prononcé en faveur des compagnies forestières en constituant une commission d'étude technique et scientifique plutôt qu'une enquête publique. Le tout, afin d'éviter un réel débat social autour de nos valeurs reliées à la forêt. J'en prends pour preuve la prémisse ayant mené à la création de cette commission qui affirmait vouloir «rassurer la population», prenant d'emblée pour

acquis qu'il n'y avait aucun problème en matière de gestion forestière au Québec. Je jugement était tombé avant même les plaidoiries et la présentation des preuves. Et pour les commissaires qui seraient outrés de m'entendre qualifiés la présente commission de Commission bidon, je les défie de me prouver que j'ai tort. Je les défie d'apporter des changements significatifs qui auront pour effet d'assurer l'avenir de la foresterie au Québec et, par conséquent, l'avenir du Québec de façon générale. Pour ce faire, nous devons :

- Mettre fin à la mainmise des compagnies forestières sur l'ensemble de nos forêts ;
- Cesser les coupes à blanc qui, de toute façon, ne reçoivent pas l'aval de la population, et qui contribuent à la destruction de l'environnement ;
- Assurer le partage de la forêt entre les divers utilisateurs ;
- Instaurer un vaste réseau d'aires protégées ;
- Blâmer et poursuivre en justice les élus et les fonctionnaires qui se sont faits complices du pillage forestier ;
- Restaurez les écosystèmes détruits depuis des décennies d'abus ;
- Adaptez les lois et règlements pour assurer le développement durable des régions ;
- Etc., puisque la liste serait trop longue !

Je vous remercie de m'avoir écouté et comme forme de protestation contre l'inutilité de cette Commission, je refuserai de répondre aux questions des commissaires.

Au revoir et bonne fin de semaine.